

J'ai Vendu ma voiture et je reçois des PV !

Que faire ?

Vous avez vendu votre voiture et vous recevez des PV !

Que faire ?

L'ANDEVI, par ce petit document vous aide et vous guide dans vos démarches.

Surtout, ne prenez pas à la légère l'Avis de Contravention que vous venez de recevoir.
Réagissez selon les étapes indiquées ci-dessous, sans attendre.

Vous souhaitez obtenir quelques renseignements, de l'aide,

N'hésitez pas à contacter l'ANDEVI au

0 892 490 030

0,337 € TTC / MIN

Document utile, vous aidant dans vos démarches

Démarche à faire impérativement :

Assurez-vous que la cession a bien été enregistrée à la Préfecture.

Pour ce faire, rendez-vous à la Préfecture ou Sous-Préfecture, la plus proche de votre domicile, avec les documents suivants :

- Déclaration de cession ;
- Pièce d'identité.

Demandez un « **Accusé d'enregistrement de déclaration de Cession** »

Une fois ce document en mains, vous pouvez remplir la requête en exonération.

Voir ci-dessous.

Requête en exonération (nouveau modèle)

Remplissez lisiblement : Votre nom ; Votre prénom ;
Votre adresse ; Votre code postal ; Votre ville.

N'en mettez pas plus – Les cases suivantes ne
sont pas obligatoires.

Cochez impérativement ces 2 cases

Attention : Le fait d'oublier une case, fait que
votre requête peut être rejetée.

Remplissez lisiblement : le nom de l'acquéreur; Son
prénom ; Son adresse ; Son code postal ; Sa ville ;
Son sexe.

N'en mettez pas plus – Les cases suivantes ne
sont pas obligatoires.

Sa date et lieu de naissance : Vous ne
remplissez pas – Vous ne pouvez et n'avez pas à le
savoir – C'est une aberration de ce formulaire.

Datez et signez

C'est tout, vous n'en mettez pas plus

REQUETE EN EXONERATION
Le site www.antal.fr vous permet aussi de remplir ce formulaire.

Numéro de l'avis de contravention
601284

SI VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.
Dans les 45 jours à compter de la date de l'avis figurant au recto, en haut à droite :

- Complétez les cadres ci-contre et ci-dessous (cas n° 1, n° 2 ou n° 3 selon votre situation) en renseignant obligatoirement les mentions précédées d'un astérisque (*).
- Adressez impérativement cet original accompagné des pièces demandées à l'adresse indiquée au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

Si votre contestation est recevable :
L'officier du ministère public décidera :
• soit de vous poursuivre devant la juridiction de proximité,
• soit de classer sans suite la contravention.
Vous en serez alors informé par courrier.

Je soussigné(e) :
*NOM
*Prénom
*Adresse
*Code postal
*Ville
Permis de conduire n°
Délivré le
Titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule
immatriculé
de marque
déclare (cochez la case correspondante cas 1, 2 ou 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires).

CAS N°1 : vol ou destruction ou usurpation ou cession ou vente
Mon véhicule a été volé, détruit, usurpé ou cédé/ vendu avant que l'infraction ne soit constatée.
Je joins le récépissé de dépôt de plainte pour vol ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule, établi conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du Code de la route.
Je joins à ma requête tout justificatif utile et, le cas échéant, un récépissé de mon dépôt de plainte. Je suis informé(e) qu'en cas d'usurpation de plaques, je dois demander gratuitement mon changement d'immatriculation à la préfecture du département de mon choix.

CAS N°2 : prêt ou location
J'avais prêté (ou loué) mon véhicule à la personne ci-dessous, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.
Mon véhicule a été cédé (ou vendu) à la personne ci-dessous avant que l'infraction ne soit constatée.
Je joins les copies de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

CAS N°3 : autre motif ou absence des justificatifs demandés dans les cas 1 ou 2
Je joins sur ces feuilles les raisons de ma contestation ou de l'absence des renseignements ou des documents demandés.
Je rappelle sur mon courrier le numéro de l'avis de contravention figurant au recto, en haut à gauche.

*Nom de naissance ou Raison sociale
*Prénom
Epouse
*Date de naissance (jour / mois / année)
*Adresse N°
Voie
Complément d'adresse
*Code postal
*Ville
Pays
Titulaire du permis de conduire N°
Délivré le (jour / mois / année)
Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

*Sexe M F
Société
Complétez ci-dessous
Complétez ci-dessous
(joindre une photocopie du permis de conduire si possible)
par
A
Le
*Signature

N'envoyez pas d'argent. Ne payez pas

Requête en exonération (ancien modèle)

Remplissez lisiblement : Votre nom ; Votre prénom ;
Votre adresse ; Votre code postal ; Votre ville.

N'en mettez pas plus – Les cases suivantes ne sont pas obligatoires.

Cochez correctement les 2 cases obligatoires.

Attention : Le fait d'oublier une case, fait que votre requête peut être rejetée.

Joignez impérativement : Copie de la Déclaration de cession et l'Accusé d'enregistrement de déclaration de Cession que la Préfecture vous a délivré.

C'est tout, vous n'en mettez pas plus

Datez et signez

N'envoyez pas d'argent - Ne payez pas

FSM - T23 - 554
CAS N°1

CAS N°2

CAS N°3

REQUETE EN EXONERATION

Je soussigné(e) (*) NOM :

(*) Prénom(s) :

(*) Sexe : M F

(*) Date de naissance :

Lieu de naissance :

(*) Adresse :

(*) Code postal :

(*) Ville :

permis de conduire n°

délivré le

titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule immatriculé

de marque

déclare (cochez la case correspondante cas 1, cas 2 ou cas 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires) :

☐ Mon véhicule a été volé ☐ détruit ☐ avant que l'infraction ne soit constatée. Je joins le récépissé de dépôt de plainte ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule, établi conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du code de la route.

☐ Ce n'était pas mon véhicule. Je joins à ma requête tout justificatif utile et, le cas échéant, un récépissé de mon dépôt de plainte. Je suis informé qu'en cas d'usurpation de plaques, je peux demander mon changement d'immatriculation à la préfecture de mon lieu de domicile.

☒ J'avais prêté (ou loué) ☒ cédé (ou vendu) ce véhicule à la personne suivante, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.

(*) NOM :

(*) Prénom(s) :

Epouse :

(*) Sexe : M F

Société

(*) Date de naissance :

Lieu de naissance :

(*) Adresse N° :

Nom de voie :

(*) Code postal :

(*) Ville :

Pays :

titulaire du permis de conduire (*) n°

(joindre une photocopie du permis de conduire si possible)

délivré le

par

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

Autre motif ou du fait de l'absence des documents demandés ci-dessus. Dans ce cas, j'expose sur papier libre les raisons de ma contestation ou de l'absence de renseignements ou documents demandés. Rappeler le numéro de l'avis de contravention figurant au recto en haut et à gauche.

A.....

Le.....

(*) Signature obligatoire

A qui et comment adresser sa requête en exonération ?

Obligatoirement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La requête en exonération est adressée à l'Officier du Ministère Public compétent par lettre recommandée avec accusé de réception; son adresse figure sur l'avis de contravention. L'ANDEVI, vous met ci-dessous un modèle de lettre à joindre avec votre requête.

N'omettez pas de joindre le maximum de justificatifs, savoir :

- L'Avis de Contravention – Envoyez l'original (Vous ne gardez que des copies);
- Requête en exonération – Envoyez l'original (Vous ne gardez que des copies);
- Copie de l'Accusé d'enregistrement de déclaration de Cession délivré par la Préfecture
- Copie de la déclaration de cession.
- **N'envoyez pas d'argent.**
- **Ne payez pas**

Recommandation : Conservez précieusement une copie de tous les documents.

Vous souhaitez obtenir une assistance, un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au

0 892 490 030
0,337 € TTC / MIN

Textes à connaître :

Article R322-4 du Code de la Route :

I. - En cas de changement de propriétaire d'un véhicule soumis à immatriculation et déjà immatriculé, l'ancien propriétaire doit effectuer, dans les quinze jours suivant la cession, une déclaration informant de cette cession et indiquant l'identité et le domicile déclarés par le nouveau propriétaire. Avant de remettre le certificat d'immatriculation à ce dernier, l'ancien propriétaire doit y porter d'une manière très lisible et inaltérable la mention : " vendu le... /... /... " ou " cédé le... /... /.... " (date de la cession), suivie de sa signature, et remplir le coupon détachable ou, à défaut, découper la partie supérieure droite de ce document lorsqu'il comporte l'indication du coin à découper.

II. - L'ancien propriétaire effectue cette déclaration au ministre de l'intérieur soit par l'intermédiaire du préfet d'un département de son choix, soit par voie électronique.

III. - En cas de vente à un professionnel n'agissant qu'en tant qu'intermédiaire, le coupon détachable ne doit pas être rempli et le certificat d'immatriculation doit être remis par ce dernier, dans les quinze jours suivant la transaction, au préfet du département de son choix, accompagné de la déclaration d'achat du véhicule d'occasion. Cette déclaration d'achat, après visa du préfet, est retournée à ce professionnel en même temps que le certificat d'immatriculation du véhicule. Si le professionnel est habilité par le ministre de l'intérieur, il peut adresser directement la déclaration de cession ou la déclaration d'achat du véhicule par voie électronique.

IV. - Lors de la revente du véhicule, le dernier négociant propriétaire du véhicule doit remettre à l'acquéreur le certificat d'immatriculation sur lequel il aura porté la mention Revendu le ... à M. ..., accompagné de la déclaration d'achat en sa possession et remplir, s'il existe, le coupon détachable de ce certificat d'immatriculation.

V. - Dans chacun des cas définis aux alinéas précédents, la remise du certificat d'immatriculation doit être accompagnée d'un certificat, établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'intérieur, attestant à sa date d'édition de l'inscription ou de la non-inscription de gage et qu'il n'est pas fait opposition au transfert du certificat d'immatriculation du véhicule.

VI. - Le ministre chargé des transports définit par arrêté pris après avis du ministre de l'intérieur les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les véhicules tombés dans une succession, vendus aux enchères publiques ou à la suite d'une décision judiciaire, et les véhicules de location.

VII. - Le fait de ne pas effectuer les déclarations ou de ne pas respecter les délais prévus au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Article R322-5 du Code de la Route :

I.-Le nouveau propriétaire d'un véhicule déjà immatriculé doit, s'il veut le maintenir en circulation, faire établir, dans un délai d'un mois à compter de la date de la cession, un certificat d'immatriculation à son nom dans les conditions prévues à l'article R. 322-1. Cette demande doit être accompagnée :

1° Du certificat d'immatriculation qui lui a été remis par l'ancien propriétaire ;

2° De la déclaration certifiant la cession et indiquant que le véhicule n'a pas subi, de transformation susceptible de modifier les indications du précédent certificat d'immatriculation ;

3° De la preuve, pour tout véhicule soumis à visite technique, que celui-ci répond aux conditions requises pour être maintenu en circulation conformément aux dispositions du chapitre III du présent titre ;

4° D'une déclaration d'achat en cas de vente du véhicule par un professionnel.

II.-Le nouveau propriétaire peut circuler à titre provisoire et pendant une période d'un mois à compter de la date de la cession sous couvert soit du coupon détachable, soit d'un certificat provisoire d'immatriculation.

III.-Le ministre chargé des transports définit par arrêté pris après avis du ministre de l'intérieur les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les véhicules vendus par les domaines, aux enchères publiques ou à la suite d'une décision judiciaire, les véhicules de collection et ceux démunis de certificat d'immatriculation.

IV.-Le fait, pour tout propriétaire, de maintenir en circulation un véhicule sans avoir obtenu un certificat d'immatriculation dans les conditions fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

L'immobilisation du véhicule peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Contestation AVIS DE CONTRAVENTION

Vente de véhicule

Votre Prénom, NOM

Votre Adresse

Code Postal - Ville

Monsieur l'Officier du Ministère Public

Adresse sur l'Avis de Contravention

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : requête en exonération

Vos références :

Avis de contravention 35000000

Ou référence greffe : 35000000

Date de l'Avis de contravention : 18 / 10 / 2012

Date et Lieu de l'infraction :

Le 11 / 10 / 2012 à 17h25

Paris, le Mardi 04 Décembre 2000

Une contravention a été dressée à mon encontre le ____ à ____ heures (**Indiquez la date et l'heure**) pour ____ (**Précisez le motif de la contravention**), à ____ (**Indiquez le nom de la ville**) avec le véhicule immatriculé XX – 000 – XX (**Précisez l'immatriculation du véhicule**)

Cependant, comme vous pourrez le constater à la lecture de l'Accusé d'enregistrement de déclaration de Cession joint et fourni par la **Préfecture ou Sous-Préfecture de**____, je n'étais plus propriétaire du véhicule au moment des faits reprochés.

Aussi, vous serais-je reconnaissant(e) de bien vouloir m'accorder un classement sans suite de cette affaire ne me concernant pas.

Par avance, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Pièces jointes :

- L'Avis de Contravention – Envoyez l'original (Vous ne gardez que des copies);
- Requête en exonération – Envoyez l'original (Vous ne gardez que des copies);
- « Accusé d'enregistrement de déclaration de Cession » délivré par la Préfecture
- Copie de la déclaration de cession.
- **N'envoyez pas d'argent.**
- **Ne payez pas**

Recommandation : Conservez précieusement une copie de tous les documents.

Vous souhaitez obtenir une assistance, un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au

0 892 490 030
0,337 € TTC / MIN

****Modifiez tout ce qui est en rouge**

AVERTISSEMENT :

Ce modèle ne dispense en rien de consulter un spécialiste pour adapter au besoin les règles au cas par cas.

Il résulte de ce qui précède que la responsabilité de l'auteur ne saurait être recherchée du fait de l'utilisation du modèle de lettre ci-après sans qu'il n'ait été fait appel à une analyse au cas par cas de la situation.

Les articles de lois, s'ils sont donnés, le sont à titre purement indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie de l'orientation du droit en vigueur.

Par conséquent, il est, en toutes circonstances, impératif de solliciter les conseils d'un professionnel, avant toute rédaction et action.

Droit de reproduction : L'ANDEVI, vous autorise à diffuser ce document, vous autorise à vous en servir sur votre site. En contrepartie, il vous est demandé de faire un lien avec le site de l'ANDEVI, ou d'afficher la source.